

Calcul de l'impact budgétaire d'un impôt sur les grands patrimoines avant effets macroéconomiques

Janvier 2024

Ce Working Paper s'inscrit dans le cadre des travaux préparatoires au chiffrage des priorités des partis politiques en vue de l'élection pour la Chambre des représentants de juin 2024 (DC2024).

Abstract - Dans le cadre de l'exercice de chiffrage des programmes électoraux, le Bureau fédéral du Plan anticipe des propositions de partis politiques pour l'instauration d'un impôt sur les grands patrimoines. Le présent document vise à expliquer la méthode d'estimation de son impulsion budgétaire. Pour ce faire, nous utilisons les données de l'enquête sur les comportements financiers des ménages de la Banque nationale belge. Nous développons la méthode de calcul pour l'estimation des recettes avec ou sans la possibilité de réponses comportementales des contribuables. Afin d'inclure les potentielles réactions comportementales, nous analysons deux pistes, soit la méthode du bunching et l'inclusion d'élasticités du patrimoine net estimées à l'étranger. Les résultats montrent que nous préserverons uniquement la deuxième méthode lors du chiffrage DC2024. De plus, ce document expose la revue de la littérature des effets de la taxe sur des indicateurs macroéconomiques – littérature pertinente pour comprendre l'inclusion de l'impôt dans les modèles HERMES et QUEST.

Table des matières

1. Introduction.....	1
1.1. Objectifs	1
1.2. Contexte et définition de l'IPN	1
1.3. Les effets et risques liés à l'implémentation	2
2. Explication de l'estimation des recettes d'un IPN.....	5
2.1. Impulsion budgétaire d'un IPN	5
2.1.1. Description des données d'enquête HFCS	5
2.1.2. Analyse descriptive des données	5
2.1.3. Estimation des recettes d'un IPN	7
2.2. Impulsion budgétaire d'un IPN avec potentiels effets d'évasion et évitement fiscal	9
2.2.1. Méthodes d'estimation de l'élasticité du patrimoine net	9
2.2.2. Recettes obtenues via la méthode bunching	11
2.2.3. Recettes obtenues via Advani & Tarrant (2021)	13
3. Impact de l'IPN sur les indicateurs macroéconomiques	17
3.1. Impact sur l'entrepreneuriat	17
3.2. Impact sur la croissance économique, la consommation et le revenu des ménages	19
4. Conclusion.....	21
Bibliographie	23
Annexes.....	25
Annexe 1 : Définition du patrimoine net	25
Annexe 2 : Analyse de bunching	27
A. Application de la méthode du bunching	27
B. Test de sensibilités	28
C. Calculs des variances des estimateurs bunching	31
D. Illustration des résultats de la méthode bunching	32
Annexe 3 : Inclusion des coûts administratifs dans les recettes	33

Liste des tableaux

Tableau 1	Distribution du patrimoine net moyen par ménage et patrimoine net total	6
Tableau 2	Modalités d'un IPN	8
Tableau 3	Recettes pour un impôt avec les modalités 1	8
Tableau 4	Recettes pour un impôt avec les modalités 2	9
Tableau 5	Résultats de l'analyse de bunching	11
Tableau 6	Recettes avec effets comportementaux (modalités 1)	13
Tableau 7	Recettes avec effets comportementaux (modalités 2)	13
Tableau 8	Simulation recettes avec effets comportementaux (modalités 1)	14
Tableau 9	Simulation des recettes avec effets comportementaux (modalités 2)	15
Tableau 10	Comparaison des recettes avec ou sans réaction comportementale	15
Tableau 11	Description des composantes du patrimoine net	25
Tableau 12	Types d'impôt sur le patrimoine	26
Tableau 13	Exemple de base de données	27
Tableau 14	Analyse de bunching pour des catégories de 20 000 et 30 000, IPN modalités 1	30
Tableau 15	Analyse de bunching pour des catégories de 20 000, IPN modalités 2	30
Tableau 16	Coût administratif d'un IPN en % du patrimoine net taxable	33
Tableau 17	Estimation des recettes avec inclusion des coûts administratifs sans réaction comportementale	34
Tableau 18	Comparaison des recettes avec réactions comportementales et inclusion ou non des coûts administratifs	34

Liste des graphiques

Graphique 1	Portefeuille moyen par quintile du patrimoine net	7
Graphique 2	Illustration de la méthode de bunching	32

1. Introduction

1.1. Objectifs

En 2019, plusieurs partis politiques ont soumis au Bureau fédéral du Plan (BFP) des mesures liées à la création d'un impôt sur les grands patrimoines dans leurs programmes électoraux. Le BFP, n'ayant pas les outils adaptés pour répondre à cette demande, n'avait pas pu établir le chiffrage de ces mesures. Afin de se préparer à de nouvelles propositions en vue des élections en 2024, le BFP a commandité une étude à l'ULB¹ pour circonscrire cet impôt et en mesurer les enjeux. Pour davantage d'explications sur cet impôt, la définition de sa base taxable, de son application sur la scène internationale et des effets qui y sont liés, le lecteur est invité à lire le rapport sur la taxation des grands patrimoines de l'ULB commandité par le Bureau fédéral du Plan (Bastin et al., 2023).

Ensuite, et sur base de cette étude, le BFP a développé un outil afin d'en mesurer l'impulsion budgétaire. Cette impulsion budgétaire peut ensuite être introduite dans les modèles de macro-simulations (HERMES et QUEST) afin d'en estimer l'incidence à court et long terme sur les indicateurs du chiffrage. Le présent Working Paper décrit la méthode d'estimation de l'impulsion budgétaire, à savoir l'impact budgétaire avant qu'elle ne produise ses effets macroéconomiques.

La section 1 contextualise l'impôt sur les grands patrimoines et synthétise les principaux effets. La section 2 décrit la méthodologie et estime les résultats de l'impulsion budgétaire de l'impôt pour deux exemples hypothétiques, et la section 3 présente la littérature macroéconomique liée à sa mise en œuvre. La section 4 conclut.

1.2. Contexte et définition de l'IPN

Depuis quelques années, l'idée de la taxation des grands patrimoines a resurgi dans les débats politiques et économiques. Cela fait notamment suite à l'idée de l'instauration d'un impôt global sur le patrimoine par Piketty (2014). Pour justifier cette résurgence, deux éléments sont souvent mis en avant. Premièrement, depuis le milieu des années 80, les inégalités de patrimoine se creusent et la distribution du patrimoine est plus concentrée que celle des revenus (Chancel et al., 2022). Par exemple en Belgique, les 10% des ménages aux patrimoines les plus élevés possèdent 55% du patrimoine net total (BNB, 2024)². Deuxièmement, la succession de plusieurs crises, de la crise financière à la crise énergétique, a renforcé le besoin urgent de recettes publiques.

Ce phénomène peut sembler à contre-courant de la tendance observée dans les pays de l'OCDE qui ont progressivement abandonné leur impôt sur les grands patrimoines, passant de douze pays appliquant un tel impôt en 1990 (OCDE, 2018), à seulement trois pays à l'heure actuelle - soit la Norvège, l'Espagne et la Suisse. Les gouvernements ont remis en doute l'efficacité de l'impôt, se justifiant par des craintes de réactions comportementales des contribuables sous forme d'évasion et d'évitement fiscal³. De plus,

¹ L'étude relative à la taxation des grands patrimoines est disponible sur le site du Bureau fédéral du Plan.

² Les derniers chiffres de la BNB montrent cependant que sur les dix dernières années, la concentration du patrimoine a diminué en Belgique (BNB, 2024).

³ La section 1.3. définit ces deux concepts.

L'impôt générerait des faibles recettes et des coûts administratifs élevés. Malgré cela, plusieurs pays analysent la question de la légitimité d'un tel impôt, concrétisée notamment par les propositions d'Elizabeth Warren et Bernie Sanders lors des élections présidentielles américaines, et par les études de faisabilité du groupe de travail « Wealth Tax Commission » au Royaume-Uni. En Belgique, ce débat a débouché sur les propositions de plusieurs partis afin de créer un impôt sur les grands patrimoines en 2015 et en 2019.

Sous le nom d'impôt sur la fortune, d'impôt sur les millionnaires ou d'impôt sur les grandes fortunes, tous se réfèrent à un seul et même impôt : un impôt sur le patrimoine net, appelé IPN dans ce rapport. Cet impôt vise à taxer l'ensemble des actifs d'un ménage – que ce soient des biens immobiliers ou financiers – puis à déduire le montant de la dette (e.g., prêt hypothécaire ou crédits à la consommation). Le tableau 11 en annexe détaille l'ensemble des composantes du patrimoine net ainsi que leur description.

En pratique, les IPN instaurés ne visent pas l'ensemble des actifs du patrimoine net. Les gouvernements qui l'ont mis en place ont en effet voulu inciter ou décourager certains comportements en jouant sur la base taxable. En d'autres termes, la base imposable de l'IPN est le patrimoine net du contribuable, à l'exception de certains actifs partiellement ou totalement exemptés. Par exemple, afin de ne pas décourager l'investissement des contribuables, les actifs professionnels bénéficient souvent d'une exemption (partielle ou totale), au même titre que l'habitation propre des contribuables afin de ne pas pénaliser les contribuables dont le patrimoine est majoritairement composé de leur résidence.

Il est également important de souligner que l'IPN est une des façons dont le patrimoine est taxé. L'IPN est un impôt sur le patrimoine qui incombe à la *détention* du patrimoine, par opposition aux autres types de taxes sur le patrimoine qui touchent soit les *revenus* générés par un actif du patrimoine ou la *transmission* d'actifs. Le tableau 12 en annexe détaille la typologie de la taxation du patrimoine. En Belgique, si le patrimoine net dans sa globalité n'est pas taxé, certaines parties du patrimoine le sont. Ainsi, il existe plusieurs impôts sur les revenus des actifs (e.g., précompte mobilier), sur la transmission d'actifs (e.g., droits de succession et droits de donation) et également sur la détention d'actifs – dont la taxe sur les compte-titres en est l'exemple le plus récent.

1.3. Les effets et risques liés à l'implémentation

L'impôt sur les grands patrimoines peut engendrer de multiples réactions chez les contribuables - effets qui ont souvent été à l'origine de l'abandon de la taxe par la majorité des pays de l'OCDE. Il est dès lors intéressant de connaître les impacts quantitativement mesurés par la littérature scientifique. La littérature sur les effets d'un IPN est principalement axée sur les comportements des contribuables suite à cette imposition⁴. Vu le faible nombre de pays qui l'ont mise en œuvre et le manque de données fiables sur le patrimoine net, le nombre d'études sur le sujet est également très limité.

S'il n'y a pas de consensus avéré sur la définition d'un horizon de court, moyen ou long terme des impacts, les différentes études s'accordent cependant pour déclarer que, sur le court et moyen terme, les contribuables sont plus susceptibles de s'engager dans de l'évasion et de l'évitement fiscal. Sur le

⁴ La littérature estimant les effets macroéconomiques de l'IPN est détaillée au chapitre 3 de ce document.

long terme, les contribuables ont plutôt tendance à changer leurs comportements dits « réels », soit leur comportement lié à l'épargne, l'accumulation de patrimoine, la migration ou l'offre de travail. Si, sur le court-moyen terme, les opportunités d'évasion et d'évitement fiscal sont limitées, les ménages seraient plus incités à ajuster leurs comportements réels (Seim, 2017 ; Ring, 2021).

Sur le court et moyen terme, les études indiquent que les contribuables sont susceptibles d'entreprendre des actions d'évasion et d'évitement fiscal. L'évasion fiscale consiste en un changement de comportement pour bénéficier d'un taux d'imposition plus favorable, voire nul, tel que la sous-déclaration du patrimoine net ou le déplacement du patrimoine net à l'étranger (également appelé « richesse offshore »). Dès lors, un patrimoine net déclaré directement par le contribuable augmente les opportunités d'évasion fiscale, par opposition à un patrimoine net déclaré par des parties tierces (banques, institutions financières...). Ainsi, lors de l'évaluation des effets de l'IPN suédois, David Seim découvre que 75 à 85% des contribuables ont sous-déclaré la valeur d'un des seuls actifs directement déclarés par les contribuables en Suède : la voiture (Seim, 2017). En Suisse également, des auteurs expliquent 50% de la forte élasticité du patrimoine net des contribuables par la sous-déclaration d'actifs financiers (Brüllhart et al., 2019).

Outre l'évasion fiscale, des preuves empiriques étayent également la présence d'évitement fiscal en réaction à l'IPN. L'évitement fiscal signifie que les contribuables décident de remplacer certains de leurs actifs par ceux moins ou pas taxés afin de diminuer la pression fiscale. Par conséquent, les modalités de l'IPN - et plus particulièrement la définition de la base imposable – sont un outil pour limiter l'évitement fiscal. Ainsi, en Espagne, des chercheurs montrent qu'en réaction à la taxe espagnole, les contribuables réallouent de façon significative les actifs de leur portefeuille. Suite à l'augmentation d'un point de pourcentage du taux d'imposition, la part d'actifs exemptés a augmenté significativement sur quatre ans, soit de 18,1 points de pourcentage. Sur cette durée, cela s'est traduit par une baisse des revenus égale à 2,6 fois les recettes fiscales prévues (Durán-Cabré et al., 2019).

Sur le plus long terme, les contribuables peuvent être incités à adopter des comportements dits réels. L'opinion publique relève communément l'effet négatif de l'IPN sur l'épargne. Or la littérature ne trouve qu'un effet négatif limité sur l'épargne (Seim, 2017 ; Brüllhart et al., 2019) et ne parvient pas à un consensus concernant le sens de cet impact. En effet, l'étude la plus récente sur l'IPN en Norvège démontre que l'IPN a un impact positif sur l'épargne, signifiant que l'effet de revenu prime sur l'effet de substitution, et par conséquent, que les contribuables préfèrent diminuer leur consommation et épargner davantage (Ring, 2021). Un autre argument commun des détracteurs de la taxe est le départ des grands patrimoines. La migration des contribuables identifiée dans la littérature est cependant limitée, et pointerait davantage une migration inter pays (Brüllhart et al., 2019 ; Agrawal et al., 2020) en raison d'un IPN à l'échelle locale, plutôt qu'une migration internationale (Jakobsen et al., 2021). Finalement, comme le souligne Advani & Tarrant (2021), la taxe peut également impacter l'offre de travail, or le sens de cet impact n'est de nouveau pas avéré⁵.

En plus des réactions potentielles des contribuables face à la taxe, des risques sont également liés à l'implémentation de l'impôt : des coûts administratifs élevés, une double voire une triple imposition du patrimoine, et la difficulté de mise en œuvre en Belgique due à la fragmentation de la taxation du

⁵ Cette littérature est davantage détaillée à la section 3.1.

patrimoine. La charge élevée des coûts administratifs concerne les contribuables et l'autorité fiscale qui devront trouver des moyens d'estimer leur patrimoine net chaque année. Pour l'autorité fiscale, le contrôle annuel du patrimoine net déclaré engendre également un coût (Scheuer, 2020).

2. Explication de l'estimation des recettes d'un IPN

Ce chapitre détaille les méthodes de calcul et les résultats de l'impulsion budgétaire d'un impôt sur les grands patrimoines. La section 2.1. estime les recettes d'un impôt sur le patrimoine net sans tenir compte des réactions comportementales potentielles des contribuables, tandis que la section 2.2. développe une méthode expérimentale afin d'inclure ces comportements dans nos estimations.

2.1. Impulsion budgétaire d'un IPN

2.1.1. Description des données d'enquête HFCS

L'impulsion budgétaire est estimée à partir des données d'enquête sur le comportement financier des ménages belges appelée *Household Finance and Consumption Survey* (HFCS). Cette enquête à l'échelle européenne est organisée en Belgique par la Banque nationale de Belgique depuis 2010. Depuis son lancement, quatre vagues d'enquête ont été menées, soit en 2010, 2014, 2017 et 2020. Pour le chiffrage de l'IPN, nous nous basons uniquement sur les données de 2017 afin d'éviter que les données soient influencées par la crise Covid⁶. De plus, lorsqu'un ménage ne donne pas de réponse valide à l'enquête, des réponses ont été créées – appelées des imputations. Afin de tenir compte de l'incertitude des imputations, cinq méthodes différentes ont été utilisées, ce qui génère cinq valeurs pour une même variable d'une même vague⁷.

2.1.2. Analyse descriptive des données

Le tableau 1 reprend la distribution du patrimoine net moyen par ménage ainsi que celle du patrimoine net total. Un IPN qui commence à taxer le patrimoine net à 1 million EUR ciblerait le top 5% des patrimoines les plus élevés (soit de P95 à P100), tandis qu'un seuil d'entrée à 1,25 million EUR toucherait le top 3% (soit de P97 à P100). Il apparaît également que le patrimoine net moyen du décile inférieur est négatif pour une valeur de -3 688 EUR par ménage, ce qui signifie que le niveau de leur dette excède le montant de leurs actifs. A l'opposé de la distribution, le patrimoine net moyen du top 1% est d'environ 5,7 millions EUR par ménage.

⁶ Les données le plus récentes ont été collectées en 2020-2021 durant la pandémie, ce qui a impacté les modalités de l'enquête (taille de l'échantillon, structure de l'enquête,...). Même s'il ressort d'une enquête de la BNB que la crise n'a pas impacté de façon significative le patrimoine et revenu des ménages (80% des répondants), 13% de ménages parmi les 20% des plus hauts patrimoines ont déclarés que leur patrimoine net a augmenté suite à la pandémie (de Sola Perea & Van Belle, 2023).

⁷ Par conséquent, les estimateurs bunching repris aux tableaux 6 et 7 sont une moyenne des estimateurs obtenus dans chaque imputation.

Tableau 1 Distribution du patrimoine net moyen par ménage et patrimoine net total

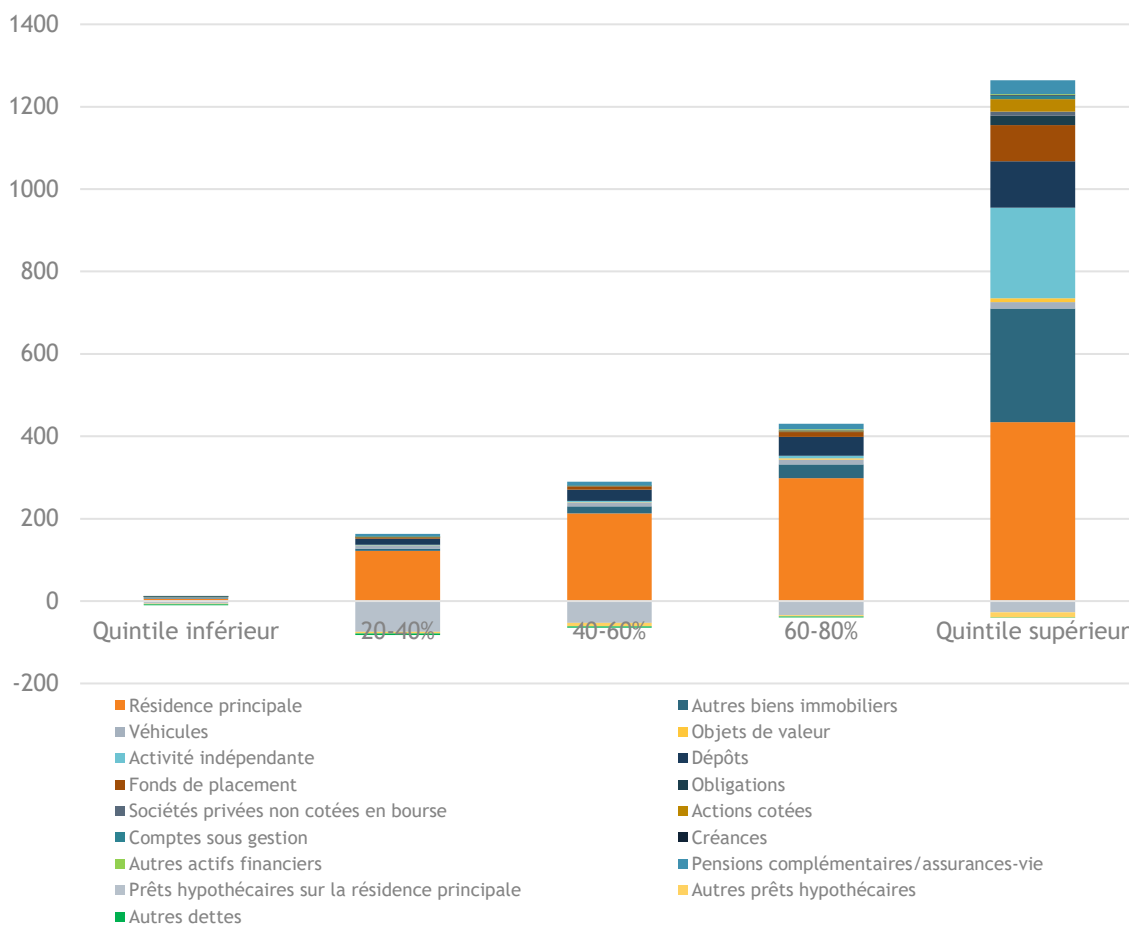
Déciles/centiles	Patrimoine net moyen par ménage	Patrimoine net total
D1	-3.688	-1.796.418.700
D2	7.009	3.418.858.955
D3	44.122	21.551.067.333
D4	109.188	53.400.258.751
D5	177.590	86.826.238.590
D6	250.365	121.949.241.900
D7	322.248	157.632.514.897
D8	421.503	206.135.246.916
D9	600.606	293.707.146.368
D10	1.699.268	828.809.525.979
P91	784.275	37.299.129.649
P92	835.150	41.068.687.045
P93	887.790	44.110.986.310
P94	946.790	46.081.261.113
P95	1.011.314	49.751.905.946
P96	1.160.460	55.844.049.892
P97	1.431.538	70.281.798.800
P98	1.781.702	88.038.978.962
P99	2.444.307	115.590.124.615
P100	5.667.161	280.742.603.647

Il est également intéressant de connaître la composition du patrimoine net et son hétérogénéité dans la distribution. Le graphique 1 illustre les actifs et les dettes qui composent le patrimoine net des ménages par quintile, sur base des données HFCS de 2017. Il illustre notamment que l'actif le plus répandu parmi toute la distribution est la résidence principale, mais elle représente une part plus importante pour le quintile inférieur, soit 46,3% du patrimoine net total des ménages, contre 34,3% du patrimoine net du quintile supérieur. De plus, les quintiles supérieurs sont composés d'actifs de plus en plus sophistiqués et la part des actifs financiers augmente. Ainsi, les actifs financiers⁸ et l'activité indépendante composent 39% du patrimoine net total du quintile supérieur, contre 0,2% pour le quintile inférieur. Cela implique que la valorisation des actifs financiers est donc cruciale pour l'estimation du patrimoine net du quintile supérieur.

Il convient cependant de noter que la composition décrite ci-dessus analyse la composition du patrimoine net du quintile supérieur. Or tous les ménages de ce quintile ne seraient pas concernés par un IPN. Il serait donc intéressant de dresser le profil – non seulement socio-économique mais également du patrimoine net – du top 5% et du top 1% des patrimoines les plus élevés en Belgique afin d'avoir une vue encore plus précise sur la composition du patrimoine net des potentiels contribuables d'un IPN belge. Cet exercice, exigeant en temps, n'a pas pu être réalisé dans le cadre de ce rapport.

⁸ Pour rappel, les actifs financiers sont composés des dépôts, fonds de placements, obligations, sociétés privées non cotées en bourse, actions cotées, comptes sous gestion, créances et autres actifs financiers.

Graphique 1 Portefeuille moyen par quintile du patrimoine net
Montant en millier EUR et en prix de 2020



Source : données HFCS 2017

2.1.3. Estimation des recettes d'un IPN

Afin de simuler les recettes d'un impôt sur le patrimoine net, il convient de multiplier la base imposable par le taux d'imposition associé pour chaque tranche d'imposition k , comme indiqué à l'équation 1.

$$Recettes_T = \sum_{k=1}^K (base\ imposable_k \times taux_k) \quad (1)$$

La base imposable est constituée du patrimoine net total d'un ménage, duquel est déduit deux exemptions⁹ : l'habitation propre pour un maximum de 500 000 EUR, ainsi que les actifs professionnels¹⁰ pour un maximum de 500 000 EUR. De plus, nous utilisons deux exemples de modalités d'impôt différentes, reprises dans le tableau 2, et ci-après dénommées IPN avec modalités 1 et IPN avec modalités 2. Ces modalités sont utilisées à titre illustratif. L'IPN avec modalités 1 est une taxe progressive, qui taxe le patrimoine net à partir de 1 million EUR à un taux de 1%, et augmente progressivement pour atteindre un taux de 3% au-delà de 3 millions EUR. L'IPN avec modalités 2 est également progressif, mais le seuil

⁹ Il s'agit de deux exemptions communément rencontrées dans les IPN à l'étranger.

¹⁰ Les actifs professionnels reprennent tous les biens utilisés pour l'activité professionnelle d'un ménage. Cela inclut notamment des actifs immobiliers et tous les autres actifs financiers ou biens matériels utilisés à cette fin.

d'entrée est légèrement plus élevé – situé à 1,25 million EUR, et les taux sont moins élevés, passant de 0,40% à un maximum de 1,5% au-delà de 5 millions EUR.

Tableau 2 Modalités d'un IPN

Tranche du patrimoine net imposé	Taux d'imposition
IPN Modalités 1	
Entre 1 et 2 millions EUR	1%
Entre 2 et 3 millions EUR	2%
Au-delà de 3 millions EUR	3%
IPN Modalités 2	
Entre 0,01 et 1,25 million EUR	0,40%
Entre 1,25 et 2,5 millions EUR	0,8%
Entre 2,5 et 5 millions EUR	1,2%
Au-delà de 5 millions EUR	1,5%

Note : Le patrimoine net est taxé uniquement s'il atteint 1,25 million EUR, mais une fois ce seuil dépassé, la part du patrimoine net entre 0,01 et 1,25 million EUR sera également taxé, à un taux de 0,40%.

Lorsque l'on applique l'équation 1 sur les données HFCS, nous obtenons les recettes du tableau 3 et du tableau 4, en fonction des modalités de l'impôt choisies. Il ressort du tableau 3 qu'un IPN avec les modalités 1 engendrerait des recettes de 5,4 milliards EUR, ce qui représente 1,2% du PIB et 3,9% des recettes fiscales totales. Un IPN avec les modalités 2 engendrerait des recettes plus faibles, soit 3,8 milliards EUR, ce qui représente 0,9% du PIB et 2,8% des recettes fiscales totales.

Tableau 3 Recettes pour un impôt avec les modalités 1
Valeur nominale 2017

Tranche d'imposition	Taux d'imposition	Patrimoine net total assujetti	Rendements
PN ≥ 1 & < 2 millions		39.680.000.000	396.800.000
Tranche d'imposition 1	1%	39.680.000.000	396.800.000
PN ≥ 2 & < 3 millions		32.272.000.000	390.440.000
Tranche d'imposition 1	1%	25.500.000.000	255.000.000
Tranche d'imposition 2	2%	6.772.000.000	135.440.000
PN ≥ 3 millions		193.400.000.000	4.587.000.000
Tranche d'imposition 1	1%	40.500.000.000	405.000.000
Tranche d'imposition 2	2%	40.500.000.000	810.000.000
Tranche d'imposition 3	3%	112.400.000.000	3.372.000.000
Total		265.352.000.000	5.374.240.000
Recettes (% PIB)			1,2%
Recettes (% recettes fiscales)			3,9%
Nombre contribuables			158.299

Tableau 4 Recettes pour un impôt avec les modalités 2
Valeur nominale 2017

Tranche d'imposition	Taux d'imposition	Patrimoine net total assujetti	Rendements
PN ≥ 1,25 < 2,5 millions		131.300.000.000	666.240.000
Tranche d'imposition 1	0,4%	96.040.000.000	384.160.000
Tranche d'imposition 2	0,8%	35.260.000.000	282.080.000
PN ≥ 2,5 < 5 millions		147.380.000.000	895.600.000
Tranche d'imposition 1	0,4%	121.800.000.000	487.200.000
Tranche d'imposition 2	0,8%	25.580.000.000	204.640.000
Tranche d'imposition 3	1,2%	16.980.000.000	203.760.000
PN ≥ 5 millions		137.060.000.000	2.258.340.000
Tranche d'imposition 1	0,4%	33.860.000.000	135.440.000
Tranche d'imposition 2	0,8%	33.860.000.000	270.880.000
Tranche d'imposition 3	1,2%	67.660.000.000	811.920.000
Tranche d'imposition 4	1,5%	69.340.000.000	1.040.100.000
Total		415.740.000.000	3.820.180.000
Recettes (% PIB)			0,9%
Recettes (% recettes fiscales)			2,8%
Nombre de contribuables			124.354

2.2. Impulsion budgétaire d'un IPN avec potentiels effets d'évasion et d'évitement fiscal

La section précédente présente les recettes d'un impôt sur le patrimoine net dans l'hypothèse où il n'y a pas de réponses comportementales des contribuables. Or, la littérature exposée à la section 1.3. de ce rapport montre que des effets d'évasion et d'évitement fiscal émergent. La présente section vise à inclure ces effets dans le calcul des recettes au moyen d'une méthode expérimentale.

2.2.1. Méthodes d'estimation de l'élasticité du patrimoine net

Dans la littérature, une méthode semble dominer afin d'intégrer des réponses comportementales dans l'estimation des recettes (e.g. Krenek & Schratzenstaller, 2018, Kapeller et al., 2021 ; Apostel & O'Neill, 2022). Il s'agit d'inclure l'élasticité du patrimoine net dans le calcul du revenu de l'impôt. En d'autres mots, les auteurs utilisent la variation du patrimoine net du contribuable suite à une augmentation d'un point de pourcentage du taux d'imposition de l'IPN. Pour estimer l'élasticité du patrimoine net en réponse à l'IPN, deux solutions sont envisageables.

a. Méthodes du bunching et des doubles différences

Il est possible d'estimer l'élasticité du patrimoine net à l'aide de méthodes empiriques : la méthode appelée *bunching* ainsi que celle des doubles différences (« *difference-in-differences* ») (Advani & Tarrant, 2021). Les deux méthodes ont en commun d'utiliser des données dans les pays qui ont ou implémentent un IPN. La méthode du bunching (Saez, 2010 ; Chetty et al., 2011) fait l'hypothèse que des contribuables soumis à un taux d'imposition supérieur s'ils dépassent un certain seuil risquent de modifier leur patrimoine net afin de retomber en-dessous de ce seuil (Kleven, 2016). Dès lors, le but de la méthode est d'estimer le nombre de personnes qui ajustent leur patrimoine net à ce seuil afin de capter les réponses comportementales. Pour ce faire, les auteurs (e.g., Seim, 2017 ; Brülhart et al., 2019 ; Ring, 2021) utilisent la distribution du patrimoine net observée dans un pays qui met en œuvre l'IPN, qu'ils comparent avec

une distribution appelée « contrefactuelle », soit celle qui aurait lieu en l'absence d'un IPN. La comparaison des distributions permet de déterminer le nombre de contribuables qui ont adapté leur patrimoine net à la suite de l'IPN, et par conséquent, l'élasticité du patrimoine net.

Alternativement, d'autres études utilisent la méthode des doubles différences. Cette méthode mesure l'impact d'une réforme d'un IPN - telle que l'augmentation du seuil d'imposition ou l'augmentation du taux d'imposition - sur le patrimoine net des contribuables. La principale démarche vise à comparer le patrimoine net du groupe impacté par la réforme – appelé groupe de traitement – avec celui du groupe non impacté par la réforme – appelé groupe de contrôle – et ce, avant et après la réforme. Cette méthode permet de capturer des comportements réels, tandis que la méthode du bunching illustre davantage des comportements d'évasion et d'évitement fiscal (Seim, 2017 ; Jakobsen et al., 2020). De plus, les élasticités estimées avec la méthode du bunching sont plus faibles puisqu'elles captent plutôt l'évasion et l'évitement fiscal qui sont des effets de court et moyen terme, alors que les estimations via doubles différences capturent davantage d'effets pouvant se produire sur le long terme.

b. Utilisation des élasticités calculées à l'international

Lorsque les données du patrimoine net ne sont soit, pas disponibles, soit de moins bonne qualité ou ne concernent pas un pays qui a implémenté un IPN, d'autres auteurs (e.g., Apostel & O'Neill, 2022 ; Krennek & Schratzenstaller, 2018 ; Advani et al., 2021) privilégient l'utilisation des élasticités trouvées dans la littérature. Ainsi, dans leur étude estimant les recettes d'un IPN belge et son impact environnemental, Apostel & O'Neill (2022) ont intégré l'élasticité du patrimoine net calculée par Jakobsen et al. (2020) pour le Danemark. Similairement, Krennek & Schratzenstaller (2018) ont utilisé l'élasticité du patrimoine net calculée par Brühlhart et al. (2019) pour la Suisse afin d'intégrer les réponses comportementales dans le chiffrage d'un IPN européen. Enfin, Advani et al. (2021) ont réalisé l'exercice de mesurer les revenus potentiels d'un IPN au Royaume-Uni . Pour prendre en compte toutes les réponses comportementales possibles, ils ont utilisé une synthèse des élasticités du patrimoine net calculées à l'international et reprise par Advani & Tarrant (2021). Plus précisément, les auteurs se fondent sur la conclusion qu'un IPN de 1% mène à une réduction du patrimoine net de 7% à 17%, selon le degré de l'évasion fiscale retenue (faible ou forte réponse comportementale).

c. Méthodes envisagées dans ce WP

La Belgique n'a jamais instauré d'impôt sur le patrimoine net. Dès lors, une solution est d'utiliser des élasticités du patrimoine net qui ont été estimées sur base des IPN internationaux. Cette méthode cependant repose sur d'importantes hypothèses. Par exemple, comme le souligne Apostel & O'Neill (2022), leur utilisation de l'élasticité danoise dans le calcul des recettes d'un IPN belge sous-tend que la réaction à l'impôt serait similaire en Belgique et au Danemark. L'élasticité de Jakobsen et al. (2020) est cependant basée sur les modalités d'un IPN danois qui avait la particularité de ne pas être déclaré par les contribuables eux-mêmes, mais plutôt directement par les institutions financières. Cette caractéristique de l'IPN sous-tend que les contribuables ont moins d'opportunités d'évasion et d'évitement fiscal, et par conséquent que l'élasticité trouvée est plus faible qu'en l'absence d'une telle modalité.

Dès lors, nous combinons les deux solutions précitées afin d'obtenir plusieurs mesures de l'impact du comportement des contribuables sur les recettes et de prendre en compte les avantages et inconvénients

de chaque méthode. Plus précisément, nous commençons par estimer l'élasticité du patrimoine via la méthode du bunching sur les données HFCS. Comme nous l'utilisons ex ante, nous appliquons la méthode pour chaque proposition. Cette méthode est expérimentale mais elle permet cependant d'avoir une première idée de la réaction du patrimoine net à différents seuils d'imposition (1 million, 2,5 millions, 3 millions...).

2.2.2. Recettes obtenues via la méthode bunching

Le tableau 5 indique les résultats de l'analyse de bunching dont la méthode de calcul est détaillée à l'annexe 2.B. Ce tableau reprend l'estimateur du bunching (colonne 1), la variance totale de l'estimateur¹¹ (colonne 4) les résultats du test de Student et la p-valeur (colonne 6 et 7), ainsi que l'élasticité calculée à chaque seuil d'imposition (colonne 8), pour un IPN avec les modalités 1 et modalités 2.

Tableau 5 Résultats de l'analyse de bunching
Avec une largeur de catégories de patrimoine net de 10 000 EUR

Taille catégorie de patrimoine	Moyenne estimateur bunching	Variance within	Variance between	Variance totale	Ecart-type (SD) total	t-test	P-valeur	Elasticité
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
Modalités 1								
Seuil de 1 million	4,951	6,9	3,6	11,1	3,3	71,6	0 ***	4,95
Seuil de 2 millions	3,241	152,6	39,6	200,1	14,1	11,1	0,18	1,62
Seuil de 3 millions	4,587	200,4	786,9	1144,7	33,8	6,5	0,63	1,52
Modalités 2								
Seuil de 1,25 million	144,588	248,5	129114,4	155185,7	393,9	7,1	0 ***	144,588
Seuil de 2,5 millions	-10,233	217,3	335,2	619,6	24,9	-1,6	0,12	-10,23
Seuil de 5 millions ¹²	/	/	/	/	/	/	/	/

Source : Calculs des auteurs sur base des données HFCS 2017

Sur base des résultats du test de Student (colonne 6), la p-valeur (colonne 7) indique si les estimateurs bunching sont statistiquement significatifs. Si un estimateur bunching n'est pas statistiquement significatif, l'élasticité résultante ne sera pas significative. Les résultats de la colonne 7 montrent que deux estimateurs bunching sont statistiquement significatifs à 1%, soit l'estimateur au seuil d'imposition de 1 million EUR et celui au seuil de 1,25 million EUR. En d'autres termes, l'analyse bunching révèle que seuls les contribuables au seuil d'entrée ajustent leur patrimoine net de façon significative en raison de la taxe.

Pour un IPN avec les modalités 1, au seuil d'1 million EUR, l'élasticité du patrimoine net est de 4,9. Cette élasticité est comparable à celle trouvée en réaction à un IPN en Colombie d'une valeur de 2 (Londoño-Velez & Ávila-Mahecha, 2020). Cette élasticité est cependant supérieure aux autres obtenues avec la méthode de bunching dans d'autres pays, qui varient entre 0,054 et 0,8 pour des IPN situés dans les pays scandinaves et en Suisse (Ring, 2021 ; Brülhart et al., 2019). L'élasticité obtenue au seuil de 1,25 million EUR avec les modalités 2 est nettement supérieure aux élasticité trouvées avec la méthode de bunching – dont la plus élevée est de 2. Cette élasticité se rapproche moins des élasticité trouvées avec la méthode bunching que de celles dérivées de la méthode des doubles différences, dont notamment

¹¹ Les calculs afin de trouver la variance within, la variance between ainsi que la variance totale (colonne 2, 3 et 4) sont détaillés à l'annexe 2.B.

¹² Les données d'enquête ne permettent pas d'estimer cette élasticité car le nombre d'observations au-delà de 5 millions EUR est trop faible.

celle calculée par Brülhart et al. (2019) d'une valeur de 43,2¹³. Il apparaît donc que l'ampleur des élasticités calculées varient considérablement entre les modalités 1 et les modalités 2, l'élasticité au seuil d'entrée passant de 4,95 pour les modalités 1 à 144,59 pour les modalités 2.

La réaction importante des contribuables au seuil d'entrée par rapport aux autres seuils n'est pas si surprenante. En effet, lorsqu'un contribuable est soumis à une taxe au-delà d'un certain seuil, les autorités peuvent s'attendre à observer ce qu'on appelle un effet de seuil. Afin de dissuader ces contribuables d'ajuster leur patrimoine net, les autorités prévoient une réduction de la charge fiscale pour les contribuables se situant directement au-delà du seuil d'entrée. C'est notamment ce qui avait été mis en place pour l'IPN français qui prévoyait une réduction du montant à payer pour les contribuables dont le patrimoine net est proche du seuil d'entrée de 1,3 million EUR et de maximum 1,4 million EUR. Dans nos données, aucun mécanisme de réduction n'a été mis en place et, par conséquent, ne peut expliquer cette réaction plus vive des contribuables.

Ces résultats sont cependant à considérer avec prudence pour plusieurs raisons. Premièrement, nous utilisons la méthode du bunching comme une méthode ex ante alors que c'est une méthode ex-post utilisée avec des données de pays qui ont implémenté un IPN. Deuxièmement, cette méthode a été développée assez récemment grâce à l'émergence des données administratives directement collectées par les administrations, or nous l'utilisons avec des données d'enquête qui sont moins précises. De plus, le biais de sous-estimation des hauts patrimoines lié aux données d'enquête pourrait sous-évaluer la réaction comportementale des contribuables soumis aux taux plus élevés, et par conséquent, amoindrir l'élasticité du patrimoine net correspondante.

L'estimation des élasticités permet d'inclure une potentielle réponse comportementale des contribuables dans le calcul des recettes d'un IPN. Pour ce faire, nous suivons la méthode développée par Apostel & O'Neill (2022) détaillée à l'équation 2.

$$Recettes(a,b) = W(a,b) \times [1 + \epsilon \times (-taux_{réaction})] \times taux_{appliqué} \quad (2)$$

Où (a,b) représente les bornes inférieures et supérieures d'une tranche d'imposition, W est le patrimoine net taxable et ϵ est l'élasticité calculée.

Deux taux d'imposition sont considérés. Apostel & O'Neill (2022) ont posé l'hypothèse qu'un contribuable réagit au taux d'imposition le plus élevé auquel il est soumis. Par exemple, un contribuable dont le patrimoine net est de 2,3 millions EUR et soumis à l'IPN avec modalités 1, sera taxé à 1% sur son patrimoine entre 1 et 2 millions EUR et à 2% sur les 300 000 EUR restants. Si ce contribuable réagit à la taxe, il prendra en compte les 2% et non les 1%. Le $taux_{réaction}$ représente, dans l'exemple, la prise en compte du taux de 2%. Le $taux_{appliqué}$ quant à lui représente le taux d'imposition applicable à chaque tranche d'imposition.

En appliquant l'équation 2 à chaque tranche d'imposition, nous pouvons estimer les recettes avec réponse comportementale des contribuables. Le tableau 6 ci-dessous montre les recettes d'un impôt sur le patrimoine net avec les modalités 1. Il apparaît qu'un IPN générerait des recettes de 5,1 milliards

¹³ Cette élasticité représente la réaction des contribuables 5 ans après suite une réforme dans le taux d'imposition marginal dans un canton suisse.

d'euros, au lieu de 5,4 milliards d'euros, soit une diminution de 5% en raison de potentiels effets comportementaux.

Tableau 6 Recettes avec effets comportementaux (modalités 1)
Valeur nominale 2017

Tranche d'imposition	Taux	Elasticité calculée	Patrimoine net total assujetti	Rendements avec évasion	Rendements sans évasion
PN ≥ 1 & < 2 millions		4,9	39.680.000.000	377.153.638	396.800.000
Tranche d'imposition 1	1%		32.272.000.000	377.153.638	396.800.000
PN ≥ 2 & < 3 millions		1,6	25.500.000.000	360.799.757	390.440.000
Tranche d'imposition 1	1%		6.772.000.000	229.748.880	255.000.000
Tranche d'imposition 2	2%		193.400.000.000	131.050.877	135.440.000
PN ≥ 3 millions		1,5	40.500.000.000	4.332.782.019	4.587.000.000
Tranche d'imposition 1	1%		40.500.000.000	344.842.920	405.000.000
Tranche d'imposition 2	2%		112.400.000.000	770.626.224	810.000.000
Tranche d'imposition 3	3%		265.352.000.000	3.217.312.875	3.372.000.000
Total			39.680.000.000	5.070.735.415	5.374.240.000

Note : PN représente le patrimoine net

Source : Calculs des auteurs sur base des données HFCS 2017

Les recettes avec effets comportementaux pour un IPN avec les modalités 2 sont indiquées au tableau 7. Il apparaît que les recettes diminuent de 29,3% lorsque les réactions des contribuables sont incluses. Cette différence élevée résulte de l'élasticité importante estimée. Face à l'IPN, les contribuables réagiraient de façon tellement forte au seuil de 1,25 million EUR que les recettes deviendraient négatives, ce qui semble peu probable. Outre les recettes négatives, l'ampleur des élasticités obtenues avec les modalités 2 et les différences considérables d'élasticité avec les modalités 1 ne permettent pas de garantir la fiabilité des résultats. Face à la fragilité de l'estimation bunching, nous utiliserons donc les élasticités internationales pour quantifier les effets de comportements des contribuables (voir section 2.2.3).

Tableau 7 Recettes avec effets comportementaux (modalités 2)
Valeur nominale 2017

Tranche d'imposition	Taux	Elasticité calculée	Patrimoine net total assujetti	Rendements avec évasion	Rendements sans évasion
PN ≥ 1,25 & < 2,5 millions		144,6	131.300.000.000	339.956.936	666.240.000
Tranche d'imposition 1	0,4%		96.040.000.000	384.160.000	384.160.000
Tranche d'imposition 2	0,8%		35.260.000.000	-44.203.064	282.080.000
PN ≥ 2,5 & < 5 millions		-10,2	147.380.000.000	565.557.831	895.600.000
Tranche d'imposition 1	0,4%		121.800.000.000	487.200.000	487.200.000
Tranche d'imposition 2	0,8%		25.580.000.000	-150.421.860	204.640.000
Tranche d'imposition 3	1,2%		16.980.000.000	228.779.690	203.760.000
PN ≥ 5 millions		/	137.060.000.000	1.795.469.609	2.258.340.000
Tranche d'imposition 1	0,4%		33.860.000.000	135.440.000	135.440.000
Tranche d'imposition 2	0,8%		33.860.000.000	-316.609.962	270.880.000
Tranche d'imposition 3	1,2%		67.660.000.000	936.539.571	811.920.000
Tranche d'imposition 4	1,5%		69.340.000.000	1.040.100.000	1.040.100.000
Total			415.740.000.000	2.700.984.376	3.820.180.000

Note : PN représente le patrimoine net. Le terme 'évasion' représente les comportements d'évasion et d'évitement fiscal.

Source : Calculs des auteurs sur base des données HFCS 2017

2.2.3. Recettes obtenues via Advani & Tarrant (2021)

Les tableaux 8 et 9 illustrent la méthode d'estimation des recettes avec l'élasticité donnée par Advani & Tarrant (2021). Selon les auteurs, un IPN de 1% diminue en moyenne le patrimoine net taxable entre 7%

(hypothèse de faible réaction) et 17% (hypothèse de forte réaction). Ces réactions incluent tout type de comportements, soit des comportements d'évasion ou d'évitement fiscal, ainsi que les comportements réels (variation de l'épargne, migration...). Il convient également de souligner que cet effet résulte de l'implémentation ou de réforme d'IPN à l'étranger mais qu'aucun horizon temporel n'est défini. En d'autres termes, cet effet est une moyenne sur le moyen ou long terme, mais ce n'est pas une réduction de patrimoine net à prendre en compte chaque année suivant l'implémentation de la taxe.

Sachant que les modalités 1 et les modalités 2 de l'IPN que nous utilisons ont des taux progressifs, nous avons adapté cette affirmation pour intégrer les différents taux d'imposition par tranche d'imposition en calculant un taux moyen par tranche. Ainsi, par exemple, selon les modalités 1 de l'IPN, les contribuables dont le patrimoine net se situe entre 2 et 3 millions EUR sont assujettis au taux de 1% sur la tranche entre 1 et 2 millions EUR, mais également au taux de 2% sur la tranche entre 2 et 3 millions EUR. Par conséquent, leur taux d'imposition moyen est de $\frac{0,01+0,02}{2} = 1,5\%$. Afin de convertir un IPN à taux d'imposition moyen de 1% utilisé par Advani & Tarrant (2021), à un IPN d'un taux moyen d'imposition de 1,5%, nous multiplions ce premier par trois puis le divisons par deux. Pour connaître l'impact d'un IPN de 1,5% sur le patrimoine net, nous réappliquons cette règle sur le patrimoine net de 7%, menant à une réduction du patrimoine net de $\frac{0,07 \times 3}{2} = 10,5\%$ (dans l'hypothèse d'une faible réaction).

Le tableau 10 synthétise les recettes estimées dans la section 2.2. pour un IPN avec les modalités 1 et les modalités 2. Par rapport au scénario de base où les réponses comportementales n'étaient pas incluses dans l'impulsion budgétaire, les recettes varient considérablement en fonction de la méthode d'estimation de l'élasticité du patrimoine net choisie. En effet, la méthode du bunching génère un impact moindre si l'on applique un IPN avec les modalités 1 (-5,6% par rapport au scénario de base), tandis que les élasticités d'Advani & Tarrant (2021) résulte en un plus large impact sur les recettes (-11,8 ou 11,9% par rapport au scénario de base, en fonction d'une faible ou forte réaction). L'inclusion des élasticités d'Advani & Tarrant (2021) réduit les recettes d'une ampleur similaire pour les modalités d'impôt 1 et les modalités 2, soit une diminution allant de 11,8% dans le cas d'une faible réponse comportementale, à 23,7% dans le cas d'une forte réaction des contribuables. Les résultats de l'analyse comportementale ne diffèrent pas considérablement entre les modalités 1 et les modalités 2 lorsqu'on utilise la méthode d'Advani & Tarrant (2021). A l'inverse, l'écart des recettes de l'analyse comportementale avec la méthode de bunching est notable entre les modalités, diminuant les recettes de 5,6% avec les modalités 1 à 29,3% avec les modalités 2.

Tableau 8 Simulation recettes avec effets comportementaux (modalités 1)

Tranche d'imposition	Taux moyen d'imposition	Diminution du patrimoine net taxable		Patrimoine net total assujetti		Recettes	
		Réaction faible	Réaction élevée	Réaction faible	Réaction élevée	Réaction faible	Réaction élevée
PN ≥ 1 & < 2 millions	1%	7,0%	17%	39.652.224.000	39.612.544.000	396.522.240 €	396.125.440 €
PN ≥ 2 & < 3 millions	1,50%	10,5%	25,50%	32.238.114.400	32.189.706.400	483.571.716 €	482.845.596 €
PN ≥ 3	2%	14,0%	34%	193.129.240.000	192.742.440.000	3.862.584.800 €	3.854.848.800 €
Total						4.742.678.756 €	4.733.819.836 €

Note : PN représente le patrimoine net

Source : Calculs des auteurs sur la base des données HFCS 2017 et Advani & Tarrant (2021)

Tableau 9 Simulation des recettes avec effets comportementaux (modalités 2)

Tranche d'imposition	Taux moyen d'imposition	Diminution du patrimoine net taxable		Patrimoine net total assujetti		Recettes	
		Réaction faible	Réaction élevée	Réaction faible	Réaction élevée	Réaction faible	Réaction élevée
PN ≥ 1,25 < 2,5 millions	0,6%	4,2%	10,2%	125.785.400.000	117.907.400.000	754.712.400 €	707.444.400 €
PN ≥ 2,5 < 5 millions	0,82%	5,7%	13,4%	138.920.388.000	127.572.128.000	1.134.516.502 €	1.041.839.045 €
PN ≥ 5 millions	1,0%	7,0%	14,0%	127.465.800.000	117.871.600.000	1.258.724.775 €	1.163.982.050 €
Total						3.147.953.677 €	2.913.265.495 €

Note : PN représente le patrimoine net

Source : Calculs des auteurs sur la base des données HFCS 2017 et Advani & Tarrant (2021)

Tableau 10 Comparaison des recettes avec ou sans réaction comportementale Pour un IPN modalités 1 et modalités 2

	Recettes sans réactions		Recettes avec réactions	
		Bunching	Faible réaction	Forte réaction
IPN modalités 1				
Recettes	5.374.240.000 €	5.070.735.414 €	4.742.654.552 €	4.733.795.632 €
Différences de recettes (Scénario de base)		-5,65%	-11,75%	-11,92%
IPN modalités 2				
Recettes	3.820.180.000 €	2.700.984.375 €	3.147.953.677 €	2.913.265.495 €
Différences de recettes (Scénario de base)		-29,30%	-17,60%	-23,74%

Source : Calculs des auteurs sur la base des données HFCS 2017

Note : La colonne 2 correspond aux résultats obtenus avec l'analyse de bunching. Les colonnes 3 et 4 correspondent aux estimations avec les élasticités du patrimoine net de Advani & Tarrant (2021)

En plus des réactions comportementales des contribuables, un IPN risque également d'engendrer un coût administratif important, aussi bien pour le contribuable que l'autorité fiscale. Pour aller plus loin, nous avons décidé de mener un exercice de simulation afin d'intégrer ce coût dans l'estimation des recettes de l'IPN (disponible en annexe 3).

Les résultats de recettes exposés dans cette étude seront adaptés aux modalités d'impôt proposées par les partis politiques pour les élections.

Pour conclure, les résultats de l'analyse de bunching pour les modalités 2 indiquent une trop grande fluctuation des résultats par rapport à ceux pour des modalités 1. L'ampleur de l'élasticité obtenue au seuil d'entrée, soit 144,6, ainsi que l'écart des résultats de l'analyse de bunching entre les modalités confirment les limites de cet exercice avec des données d'enquête dans le cadre de la Belgique. Par conséquent, dans le cadre du DC2024, le chiffrage d'un impôt sur les grands patrimoines sera uniquement basé sur l'estimation des élasticités internationales d'Advani & Tarrant (2021), en mettant de côté l'analyse comportementale via le bunching. Cette analyse a cependant mis en lumière un point important à prendre en compte lors du chiffrage : la réponse comportementale des contribuables varie considérablement en fonction du patrimoine net. En effet, les résultats de bunching obtenus pour les modalités 1, modalités 2 ainsi que dans les tests de sensibilité ont tous démontré une réponse plus élevée pour les contribuables dont le patrimoine net est proche du seuil d'entrée. Cette conclusion est appuyée par les résultats de l'analyse de l'IPN français par Garbinti et al. (2023). Les chercheurs constatent en effet qu'il n'y a aucun comportement de bunching autour des simples seuils d'exemption associés à un changement du taux d'imposition. Par contre, ils démontrent une réponse comportementale significative aux

alentours du seuil d'entrée¹⁴. Les auteurs prouvent que cela est dû au fait que le seuil d'entrée est non seulement associé à un changement du taux marginal, mais également à un changement en matière d'information à déclarer. Par conséquent, les comportements d'évasion et d'évitement sont principalement liés à l'obligation de déclarer son patrimoine net, plutôt qu'au fait de payer un taux marginal plus élevé.

¹⁴ Des effets significatifs sont trouvés autour du seuil d'entrée en vigueur jusque 2011, soit à 0,8 million EUR, ainsi que celui après 2011, soit à 1,3 million EUR.

3. Impact de l'IPN sur les indicateurs macroéconomiques

Le nombre d'études mesurant l'impact d'un impôt sur les grands patrimoines sur des variables macroéconomiques est très limité. Le nombre de pays qui ont imposé ou continuent d'imposer cette taxe a toujours été faible, même lors de sa période de popularité durant les années 90. De plus, parmi les pays disposant d'un IPN, les données ne sont pas toujours fiables ou de qualité suffisante. Les pays scandinaves sont ceux qui disposent des données les plus précises, et par conséquent sont souvent les auteurs d'études empiriques liées à l'IPN. En outre, la littérature s'est principalement concentrée sur l'estimation d'effets d'évasion et d'évitement fiscal, ainsi que sur les comportements réels, soit la littérature exposée dans la section 1.

Le présent chapitre vise à synthétiser les quelques études qui mesurent l'impact de cette taxe sur les variables macroéconomiques. La section 3.1. questionne l'impact sur l'entrepreneuriat, tandis que la section 3.2. se penche sur la croissance économique.

Il est important de noter que ce chapitre reprend la littérature mesurant directement l'effet d'un impôt sur le patrimoine net, à défaut d'élargir la recherche à d'autres littératures pouvant être liées. En effet, les effets d'un impôt sur les grands patrimoines peuvent être liés aux effets d'un impôt sur les hauts revenus. En 2023, Balestra & Oehler ont ainsi quantifié que 2,4% des ménages situés dans les 10% supérieurs de la distribution des revenus sont également présents dans les 10% supérieurs de la distribution du patrimoine en Belgique. Cette proportion est plus élevée en France et en Espagne avec respectivement 4,5% et 5,1% des ménages qui sont présents dans les deux distributions. Selon cette étude de l'OCDE, cela montre que les ménages des 10% supérieurs de la distribution des revenus sont également susceptibles de faire partie des 10% supérieurs de la distribution du patrimoine. Dans le cadre de ce document, nous avons cependant fait le choix de restreindre la littérature mentionnée à celle directement liée à l'effet d'un IPN. Il convient également de souligner que la littérature exposée dans ce chapitre ne se prétend pas exhaustive.

3.1. Impact sur l'entrepreneuriat

Un argument théorique souvent relayé dans la presse est que l'IPN a un effet négatif sur l'entrepreneuriat. Ce principe justifie l'exemption des actifs professionnels de la base taxable, comme c'était le cas en France (Bach et al., 2020). Empiriquement cependant il n'y a pas de consensus sur le sens de l'impact. D'une part, Hansson (2008) explique qu'en diminuant le patrimoine de l'individu, la taxe réduit le financement disponible et, par conséquent, pourrait décourager des individus à lancer leur entreprise. De plus, cela diminue le retour potentiel sur investissement. L'IPN peut cependant également avoir un effet positif sur l'entrepreneuriat en étant plus efficace pour encourager l'entrepreneuriat qu'un impôt sur le revenu du capital. L'IPN génère en effet un taux d'imposition effectif plus faible sur les flux de revenus des entrepreneurs qui génèrent des recettes élevées (Advani & Tarrant, 2021), tandis que l'impôt sur les revenus du capital taxe plus lourdement les revenus plus élevés qui reflètent un talent

entrepreneurial¹⁵. La présente section vise à parcourir les quelques études qui tentent d'estimer le sens de cette causalité.

Une contribution majeure est celle de Hansson (2008) qui étudie l'effet de l'IPN sur l'entrepreneuriat dans vingt-deux pays de l'OCDE. Elle souligne que le taux d'entrepreneur moyen dans les pays qui ont l'IPN entre 1980-2003 est 24% plus élevé que dans les pays qui ne l'ont pas. En appliquant la méthode des doubles différences, l'auteur trouve que la taxe diminue l'entrepreneuriat de 0,2 à 0,5 point de pourcentage, indiquant un effet négatif mais économiquement faible sur l'entrepreneuriat. Similairement, Berzins et al. (2022) concluent que l'IPN affaiblit les entreprises familiales en raison du poids financier qui incombe aux actionnaires. Les auteurs démontrent qu'une augmentation du taux d'imposition de l'IPN norvégien réduit l'investissement de l'entreprise ainsi que la croissance des ventes et de la profitabilité. Ces conclusions vont également dans le même sens que celles de Fuest et al. (2018) dans leur étude sur l'impact économique de l'introduction d'un IPN en Allemagne. Ils estiment que, sur le long terme, la taxe diminuerait la production et les investissements des entreprises en raison d'une baisse du retour sur l'investissement.

A l'inverse, Bjørneby et al. (2022) ne constatent pas d'effets néfastes sur l'emploi dans les entreprises détenues par les contribuables de l'IPN. Dans cette étude sur l'impact de l'IPN norvégien entre 2007 et 2017, les auteurs attestent même d'un effet positif entre l'IPN et la croissance de l'emploi dans les PME, témoignant d'un effet de revenu positif dû à l'augmentation de l'épargne des contribuables. Cette cause n'explique cependant pas la majeure partie de l'effet trouvé. En raison de la complexité d'évaluer les parts de marché dans des sociétés non cotées en bourse, les familles à la tête de PME vont vouloir accroître leur détention de ce type d'actifs. Pour ce faire, elles vont augmenter leur patrimoine et leur offre de travail dans leur entreprise. L'étude nuance ces conclusions en soulignant que si seules les entreprises en difficulté financière étaient prises en compte, la taxe aurait un effet négatif sur l'emploi dans ces firmes.

Parallèlement à la discussion sur la création d'entreprises, les détracteurs de l'implémentation d'un IPN soulèvent l'argument que l'impôt mène à la délocalisation d'entreprises. Bach et al. (2020) analysent l'effet d'une augmentation de la charge fiscale payée par les contribuables sur la délocalisation des entreprises. Pour ce faire, ils regardent le comportement des pensionnés qui voient leurs actifs professionnels précédemment exemptés être désormais imposés – augmentant donc la pression fiscale. En appliquant notamment la méthode des doubles différences, l'étude constate une faible élasticité de la localisation de résidence en réponse au taux marginal d'imposition. La probabilité de quitter la France pour ces retraités était proche de 1%.

¹⁵ Ce potentiel effet positif sur l'entrepreneuriat n'est pas un impact direct suivant l'instauration d'un IPN, mais il survient plutôt lorsque l'efficacité d'un IPN est comparée à celle d'un impôt sur les revenus du capital.

3.2. Impact sur la croissance économique, la consommation et le revenu des ménages

Les études mesurant l'impact d'un IPN sur le PIB sont également rares. Les quelques études pointent communément un effet négatif sur la croissance, tandis que l'ampleur de l'effet varie. Théoriquement, l'IPN peut entraver la croissance d'un pays, pour les mêmes raisons que celles exposées à la section 3.1. En effet, cela peut décourager l'épargne au détriment de la consommation en raison d'une diminution du retour sur l'investissement. De plus, la taxe, en limitant le capital disponible, pourrait décourager l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, selon Hansson (2010).

Une contribution majeure est de nouveau l'analyse empirique de Hansson (2010) qui a passé en revue l'effet de l'IPN dans 20 pays de l'OCDE sur la période de 1980 à 1999. Hansson établit que l'augmentation d'un point de pourcentage du taux d'imposition entraîne une diminution de la croissance du PIB entre 0,026 et 0,042 point de pourcentage, ce qui indiquerait un faible impact sur la croissance économique. Une étude plus récente de l'OCDE (Akgun et al., 2017) examine l'effet de différentes taxes sur la croissance dans 35 pays de l'OCDE pour la période de 1980 à 2014¹⁶. Les auteurs concluent également que cette taxe a une incidence négative sur la croissance. Plus précisément, l'augmentation d'un point de pourcentage de la part de l'IPN dans les recettes fiscales totales entraîne une diminution du PIB par tête de 1,31 pourcentage. Comme le souligne France Stratégie (2019), les résultats de ces deux études sont à considérer avec prudence en raison des faiblesses méthodologiques. En effet, elles reposent notamment sur l'hypothèse importante que les variables de contrôle incluses dans les analyses sont suffisantes pour déduire qu'il existe un effet causal sur la croissance économique.

Outre ces études qui se fondent sur les données de l'OCDE, d'autres chercheurs estiment le lien causal en se concentrant sur l'effet dans un seul pays. Ainsi, Fuest et al. (2018)¹⁷ concluent, à l'aide d'un modèle macroéconomique, qu'un nouvel IPN allemand diminuerait la croissance annuelle du PIB de 0,33 point de pourcentage. En d'autres termes, la croissance sur le long terme serait de 5% plus faible qu'en l'absence d'un IPN. Il convient de souligner que cet effet est induit par la création d'un IPN avec un taux linéaire de 0,8%¹⁸ sur un horizon qualifié de long terme de huit ans. Cette diminution s'expliquerait également par la perte de rendement sur investissement.

Aux Etats-Unis, d'autres chercheurs ont également utilisé un modèle macroéconomique pour simuler l'impact économique de trois différents IPN. Il en ressort qu'un IPN à taux linéaire de 2% diminuerait le PIB sur le long terme¹⁹ entre 2% et 1%, en fonction de l'utilisation des recettes publiques, soit pour financer des transferts ou réduire la dette publique. Un IPN progressif²⁰, quant à lui, réduirait le PIB de 2,2% en raison de la perte i) du stock de capital de 3,1%, ii) du nombre d'heures travaillées de 1,1% et iii) de la consommation agrégée de 0,9%. En France, Suzuki (2020) utilise une méthode empirique sur

¹⁶ Cette période varie en fonction du pays considéré.

¹⁷ Les auteurs n'utilisent pas de modèle économétrique, mais plutôt un modèle macroéconomique dynamique appelé équilibre général calculable (MEGC, ou *Computable general equilibrium*).

¹⁸ Deux autres modalités de taxe ont été testées. Un IPN avec un taux linéaire de 1% sur tous les actifs sauf sur les actions des entreprises qui sont assujetties au taux de 0,4% réduirait la croissance de 4,49%. En outre, un IPN qui taxerait différemment les actifs en fonction de leur élasticité et degré de mobilité – soit des taux de 1% ou 0,4% – réduirait la croissance de 3,96%.

¹⁹ Le long terme ici correspond à plus de 40 ans suivant l'introduction de la taxe.

²⁰ Le taux d'imposition est de 2% sur le patrimoine net au-delà de 50 millions de dollars, et de 6% pour un patrimoine net au-delà de 1 milliard de dollars. Il s'agit donc de taux et de seuil d'imposition plus élevés que ceux que l'on retrouve en Europe.

base des données de l'ISF de 1970 et 1989 et déduit que l'ISF n'a pas impacté la croissance économique. L'auteur précise également que, même si la fuite des capitaux a été importante en France de 1982 à 1992, elle n'a pas eu d'impact significatif sur la croissance économique. Selon l'auteur, ceci prouve que la taxe peut être efficace sans crainte que son implémentation entrave le développement économique.

L'impact de l'IPN pourrait être également envisagé sur d'autres indicateurs macroéconomiques que l'entrepreneuriat et la croissance économique, notamment la consommation et les revenus des ménages. A notre connaissance, le nombre d'études concernant ces deux dernières variables est très limité. Nous pouvons cependant indiquer que l'étude précitée sur l'introduction d'un IPN allemand (Fuest et al., 2018) constate une diminution d'environ 4% de la consommation. De plus, l'étude susmentionnée de l'OCDE souligne que, pour les 20% des plus hauts revenus, l'IPN diminue leur revenu disponible de 4,74% (Akgun et al., 2017). A l'inverse, Suzuki (2020) ne trouve pas d'effet de l'ISF sur les revenus des contribuables.

4. Conclusion

Ce Working Paper s'inscrit dans la continuité des travaux menés dans le cadre du chiffrage des programmes électoraux pour DC2024. Afin d'anticiper de nouvelles propositions d'impôt sur les grands patrimoines, cette étude suggère une méthode de quantification des recettes potentielles d'une telle taxe qui est basée sur l'étude de la littérature scientifique et des cas d'IPN à l'étranger synthétisés par Bastin et al. (2023). Pour ce faire, nous utilisons les données d'enquête sur les comportements financiers des ménages en 2017 collectées par la BNB. Pour chaque estimation des recettes, nous nous basons à titre illustratif sur deux IPN présentant des modalités²¹ dont le taux d'imposition, le nombre de tranches d'imposition et les limites des tranches d'imposition varient. Les modalités 1 consistent en trois tranches d'imposition à partir de 1 million d'euros et des taux d'imposition plus élevés allant de 1 à 3%, tandis que les modalités 2 englobent quatre tranches d'imposition à partir de 1,25 million d'euros et des taux allant de 0,40 à 1,5%.

Tout d'abord, une première analyse est menée pour estimer les recettes d'un IPN sans réponses potentielles des contribuables. Les recettes sont comprises entre 5,4 et 3,8 milliards pour un IPN avec respectivement les modalités 1 et les modalités 2. Ensuite, nous proposons une méthode expérimentale pour inclure les réactions potentielles des contribuables à l'IPN. En effet, sur le court-moyen terme, ceux-ci sont susceptibles de s'engager dans de l'évasion et de l'évitement fiscal afin de réduire la charge de l'impôt. Deux méthodes sont envisagées, soit l'estimation de l'élasticité du patrimoine net via la méthode bunching, et l'utilisation d'élasticités internationales synthétisées dans l'étude de Advani & Tarrant (2021). En raison de l'importante variation des recettes estimées avec l'analyse de bunching en fonction des modalités choisies, nous avons décidé de garder uniquement les conclusions déduites de l'application de la méthode d'Advani & Tarrant (2021). Il ressort que l'inclusion des comportements des contribuables diminueraient les recettes d'un IPN avec les modalités 1 à environ 4,7 milliards d'euros, soit une diminution d'environ 12%, tandis que les recettes avec modalités 2 tomberaient à 3,1 voire 2,9 milliards d'euros, soit une diminution de 17,6 à 23,7% en fonction du degré de réaction envisagé.

Les résultats de recettes exposés dans cette étude seront adaptés aux modalités d'impôt proposées par les partis politiques pour les élections. Concrètement, l'impulsion budgétaire de l'impôt demandé sera simulée en posant l'hypothèse d'une réponse comportementale forte en intégrant les élasticités internationales d'Advani & Tarrant (2021) aux recettes de l'impôt.

Suivant l'estimation de l'impulsion budgétaire d'un IPN, ce document développe la littérature des effets macroéconomiques de l'IPN. Malgré la rareté du nombre d'études sur le sujet, deux analyses du même auteur apportent une contribution considérable à cette littérature. Premièrement, Hansson (2008) découvre l'impact négatif mais faible de l'IPN sur l'entrepreneuriat : l'augmentation d'un point de pourcentage du taux d'imposition diminue l'entrepreneuriat de 0,2 à 0,5 point de pourcentage. Lors d'une autre étude qui se concentre désormais sur la croissance économique, l'auteur conclut que l'IPN n'affecte que très faiblement le PIB, puisque que l'augmentation d'un point de pourcentage du taux d'imposition entraîne une diminution de la croissance du PIB entre 0,026 et 0,042 point de pourcentage

²¹ Ces modalités sont inspirées de propositions de partis politiques concrètes.

(Hansson, 2010). Hormis les quelques études sur l'entrepreneuriat et la croissance économique, les analyses concernant l'impact de l'IPN sur d'autres indicateurs macroéconomiques tels que la consommation et le revenu des ménages sont rares.

Comme la littérature sur les effets macroéconomiques de l'introduction d'un IPN est peu fournie et présente des résultats parfois contradictoires, l'inclusion de l'IPN dans les modèles macroéconomiques HERMES et QUEST mobilisés pour DC2024 se fondera sur certaines hypothèses. L'intégration de l'impulsion budgétaire de l'IPN dans les deux modèles macroéconomiques révèle un impact sur la croissance du PIB qui est compatible avec les résultats de Hansson (2010).

Dans le cas du modèle HERMES qui estime les impacts des mesures à l'horizon 2029, il est supposé que l'effet de la baisse du revenu disponible des ménages à la suite de l'introduction de l'IPN (qui ne touche que les ménages les plus aisés) soit réduit de moitié par rapport à l'effet d'un impôt qui toucherait le ménage moyen. De plus, il est fait l'hypothèse que cet effet ne se déploie qu'avec retard puisque les ménages aisés peuvent dans un premier temps puiser dans leur épargne passée.

Dans le cas du modèle QUEST qui estime les impacts sur un horizon de 20 ans, l'impulsion budgétaire se traduit par une modification du taux d'imposition implicite sur les revenus du capital, en l'absence d'une variable représentant le patrimoine en tant que tel. Une augmentation de cet impôt diminue le revenu net du capital, décourageant ainsi l'investissement privé. À plus long terme, cela réduit la productivité du travail et le PIB. La compétitivité de l'économie belge se dégrade, ce qui se traduit par une hausse du déflateur du PIB et une baisse des exportations. Sur le marché du travail, les salaires réels suivent la baisse de la productivité du travail, ce qui réduit également l'emploi. La consommation privée diminue à long terme, mais moins fortement que le PIB, car l'effet revenu négatif est partiellement compensé par un effet de substitution positif : la consommation devient relativement moins chère que l'épargne et l'investissement.

Bibliographie

- Advani, A., & Tarrant, H. (2021), "Behavioural responses to a wealth tax", *Fiscal Studies*, 42(3-4), p. 509–537.
- Advani, A., et al. (2021), "Revenue and distributional modelling for a UK wealth tax", *Fiscal Studies*, 42(3-4), 699-736.
- Agrawal, D., et al. (2020), "Paraisos Fiscales, Wealth Taxation, and Mobility", Working Paper.
- Akgun, O., et al. (2017), "The effects of the tax mix on inequality and growth", OECD Economics Department Working Papers, No. 1447, OECD Publishing, Paris,
- Apostel, A., & O'Neill, D. W. (2022), "A one-off wealth tax for Belgium: Revenue potential, distributional impact, and environmental effects", *Ecological Economics*, 196, 107385.
- Bach, L., et al. (2020), "Escape or play again? How retiring entrepreneurs respond to the wealth tax", available at SSRN: <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.3758040>.
- Balestra, C., & Oehler, F. (2023), "Measuring the joint distribution of household income, consumption and wealth at the micro level", OECD Papers on Well-being and Inequalities, No. 11, OECD Publishing, Paris.
- Barilari, A. (2019), "La courbe de Laffer : Habile storytelling ou vérité scientifique ?", *Gestion & Finances Publiques*, 1, 73-76.
- Bastin, T., et al. (2023), " Étude relative à la taxation des grands patrimoines", rapport DULBEA 2023.
- Berzins, J., et al. (2019), "Illiquid Owners and Firm Behavior: Financial and Real Effects of the Personal Wealth Tax on Private Firms", European Corporate Governance Institute–Finance Working Paper, (646).
- Bjørneby, M., et al. (2023), "An imperfect wealth tax and employment in closely held firms", *Economica*, 90(358), 557-583.
- BNB (2024), "Répartitions du patrimoine des ménages : nouvelles statistiques de la BNB et de la BCE », Communiqué de presse.
- Brülhart, M., et al. (2019), "Behavioural Responses to Wealth Taxes: Evidence from Switzerland", Working Paper.
- Burgherr, D. (2021), "The costs of administering a wealth tax", *Fiscal Studies*, 42(3-4), 677-697.
- Chancel, L., et al. (2022), "World Inequality Report 2022", World Inequality Lab.
- Chetty, R., et al. (2011), "Adjustment costs, firm responses, and micro vs. macro labor supply elasticities: Evidence from Danish tax records", *The Quarterly Journal of Economics*, No. 126, 749–804.
- De Sola Perea, M., & Van Belle, L. (2022), "Premiers résultats de la quatrième vague de l'enquête sur les finances et la consommation des ménages en Belgique", *Revue économique de la BNB*.

- Duran-Cabr , J. M., et al. (2019), "Behavioural responses to the (re) introduction of wealth taxes, Evidence from Spain".
- ECB (2020), "HFCS User Database Documentation Core and derived variable, 2017 wave".
- France Strat gie (2019), "Comit  d' valuation des r formes de la fiscalit  du capital - Premier rapport".
- Fuest, C., et al. (2018), "The economic effects of a wealth tax in Germany", ifo DICE Report, 16(2), 22-26.
- Garbinti, B., et al. (2023), "Tax Design, Information, and Elasticities: Evidence From the French Wealth Tax", No. w31333, National Bureau of Economic Research.
- Hansson, A. (2008), "The wealth tax and entrepreneurial activity", *The Journal of Entrepreneurship*, 17(2), 139-156.
- Hansson, A. (2010), "Is the wealth tax harmful to economic growth?", *World Tax J.*, 19.
- Jakobsen, K., et al. (2020), Wealth taxation and wealth accumulation: Theory and evidence from Denmark. *The Quarterly Journal of Economics*, 135(1), p. 329-388.
- Jakobsen, K., et al. (2021), "Do the rich flee wealth taxes? Evidence from Scandinavia", Paris-London Public Economics Conference.
- Kapeller, K., et al. (2021), "A European wealth tax for a fair and green, recovery", Policy Study.
- Kleven, H. J. (2016), "Bunching", *Annual Review of Economics*, 8, 435-464.
- Krenek, A., & Schratzenstaller, M. (2018), "A European Net Wealth tax", WIFO Working Papers, No. 561.
- Londo o-V lez, J., &  vila-Mahecha, J. (2020), "Behavioral responses to wealth taxation: evidence from a developing country", mimeo.
- OCDE (2018), "The Role and Design of Net Wealth Taxes in the OECD", OECD Tax Policy Studies, No. 26, OECD Publishing.
- Piketty, T. (2014), "Capital in the Twenty-First Century", Cambridge: Harvard University Press.
- Ring, M. (2021), "Wealth Taxation and Household Saving: Evidence from Assessment Discontinuities in Norway", Working Paper.
- Saez, E. (2010), "Do Taxpayers Bunch at Kink Points?", *American Economic Journal: Economic Policy*, 2(3), 180-212.
- Scheuer, F., & Slemrod, J. (2020), "Taxing Our Wealth", Working Paper.
- Seim, D. (2017). "Behavioral Responses to Wealth Taxes: Evidence from Sweden", *American Economic Journal: Economic Policy*, 9(4), p. 395-421
- Suzuki (2020), "Estimating the Economic Impacts of Wealth Taxation in France".
- UCLA Statistical Consulting Group, "Multiple Imputations in STATA", consult  le 2 septembre 2023, sur https://stats.oarc.ucla.edu/stata/seminars/mi_in_stata_pt1_new/.

Annexes

Annexe 1 : Définition du patrimoine net

Tableau 11 Description des composantes du patrimoine net

Catégorie	Description
Actifs réels (AR)	
Logement propre	Résidence où vit la majorité des membres du ménage
Autres biens immobiliers	Résidences secondaires et de vacances, investissements immobiliers, terres agricoles
Véhicules	Voitures, motos, bateaux et autres véhicules appartenant au ménage et utilisés à des fins privées
Activité indépendante ²²	Correspond à une part dans, ou à la totalité, d'une entreprise indépendante ²³ d'un ou plusieurs membres de ménages. En d'autres mots, Il s'agit des avoirs professionnels, en particulier les sociétés propres non cotées, comme les activités indépendantes et les entreprises familiales (CCE, 2018)
Objets de valeur	Œuvres d'art, antiquités, bijouterie fine, collections de timbres et de pièces de monnaie, pierres et métaux précieux, autres objets de valeur
Actifs financiers (AF)	
Dépôts	Comptes courants et comptes d'épargne
Fonds de placement ²⁴	Fonds de placements, fonds spéculatifs, fonds de placement à capital variable, fonds de revenu, fonds communs de placement, autres fonds d'investissement gérés
Obligations	Obligations d'État, obligations d'entreprises,...
Actions	Les actions cotées, c'est-à-dire les actions de sociétés cotées en bourse
Société privée non cotée en bourse	Il s'agit d'une société non cotée en bourse où un membre du ménage agit en tant qu'investisseur ou partenaire silencieux. Il ne s'agit pas d'une activité en tant qu'indépendant.
Comptes sous gestion	Il s'agit d'actifs appartenant à un individu mais géré par un manager ou une institution financière ²⁵ . Dans un compte géré, le gestionnaire du compte prend les décisions concernant les investissements, alors que sur un compte bancaire ordinaire, il se contente de faire des suggestions.
Créances	Argent dû au ménage
Autres actifs financiers	Il peut s'agir d'options, de contrats à terme, de concessions pétrolières et gazières, de produits futurs d'un procès ou d'une succession en cours de règlement, de redevances, etc.
Pensions complémentaires/assurance-vie	Plans de pensions complémentaires issus uniquement du 3ème pilier de pension, et assurances-vie individuelles
Dettes (D)	
Emprunt hypothécaire sur le logement propre	Prêts contractés pour la construction, l'achat et/ou l'amélioration de la résidence principale
Autres emprunts hypothécaires	Prêts destinés à la construction, à l'achat ou à l'amélioration d'autres logements, bâtiments et terrains (par exemple, les prêts pour l'achat de maisons de vacances et les prêts pour l'achat de biens locatifs à des fins d'investissement)
Autres types de dettes	Prêts automobiles et autres véhicules, dettes à tempérament, prêts d'études, autres prêts non hypothécaires auprès d'institutions financières, prêts pour l'achat d'actions et d'autres actifs financiers, prêts provenant d'autres ménages, dettes de cartes de crédit, lignes de crédit, découverts de comptes bancaires, autres crédits non inclus dans les deux premières catégories de dette
AR + AF - D = Patrimoine Net	NB : Cette définition se concentre sur le patrimoine privé des particuliers, et par conséquent, exclut la sécurité sociale et les pensions publiques (Kuypers et al., 2021)

Source : BNB, ECB (2020)

²² Les biens immobiliers liés à l'activité indépendante ne sont pas inclus dans cette catégorie, mais dans « autres biens immobiliers ».

²³ Le type d'entreprise indépendante peut être i) une entreprise individuelle/profession libérale, ii) une société de personnes, iii) une société à responsabilité limitée, iv) une société coopérative, V) un organisme à but non lucratif ou autre. Il s'agit donc de tous les types d'entreprises, à l'exception de celles dont les actions sont cotées en bourse.

²⁴ Les fonds de placement sont également appelés « Organismes de Placements Collectifs » (OPC). Les investisseurs du fonds peuvent investir dans différents actifs : actions, obligations, de l'immobilier via des certificats.

²⁵ Certaines personnes déposent de l'argent auprès d'une banque ou d'une société d'investissement afin qu'une personne spécialisée dans l'investissement le gère pour elles. Le gestionnaire peut prendre la plupart des décisions quotidiennes ou consulter plus étroitement le propriétaire du compte. Ces comptes peuvent également être des comptes fiduciaires, mais excluent les pensions ou les contrats d'assurance.

Tableau 12 Types d'impôt sur le patrimoine

Type d'impôt		Exemples
Impôts sur les revenus générés par les actifs		Impôts sur les revenus du patrimoine des entreprises Impôts sur les revenus du patrimoine des personnes physiques (sur les intérêts, dividendes, loyers, plus-values sur actifs)
Impôts sur les actifs	Impôts sur la transmission d'actifs	Impôts sur les successions/héritages et donations Impôts sur les transactions mobilières et immobilières ²⁶
	Impôts sur la détention d'actifs	Impôts sur le patrimoine net des ménages (IPN) (ex : ISF, etc.) Impôts sur le patrimoine net des entreprises Impôts sur la propriété immobilière

Source : OCDE (2018)

²⁶ Les taxes sur les transactions mobilières et immobilières comprennent les impôts à payer sur l'achat ou la vente d'actifs non financiers et financiers, y compris les devises.

Annexe 2 : Analyse de bunching

A. Application de la méthode du bunching

La méthode du bunching nécessite la définition de deux variables principales afin d'estimer la distribution contrefactuelle :

1. *Catégorie de patrimoine net* : variable qui reprend la distribution du patrimoine net, séparée par catégorie de patrimoine net. Pour créer cette variable, on prend la distribution du patrimoine net brute des données HFCS, on la scinde par catégorie en fonction d'une largeur de catégorie choisie. Ensuite, tous les contribuables sont placés à la borne inférieure de la classe à laquelle appartient leur patrimoine net. Dans notre analyse, la taille de nos catégories de patrimoine net est de 10 000 euros. Afin de vérifier que ce choix n'influence pas les résultats, des tests de sensibilité ont été menés pour des catégories de 20 000 et 30 000 euros (voir annexe 2.B.). De plus, cette variable est centrée autour du seuil d'imposition considéré. Ainsi, pour connaître la valeur du patrimoine net, l'équation (3) est appliquée. Autrement dit, un patrimoine net de valeur deux signifie que les contribuables font partie d'une classe dont la borne inférieure se situe à 20 000 euros du seuil d'imposition.

$$\text{Patrimoine net} = \frac{\text{borne inférieure} - \text{seuil d'imposition}}{\text{largeur de la catégorie de patrimoine}} \quad (3)$$

2. *Fréquence*: variable qui représente le nombre de ménages dont le patrimoine net est inclus dans la catégorie de patrimoine net considérée.

Le tableau 13 donne un exemple de base de données utilisée pour appliquer la méthode du bunching avec des catégories de patrimoine net de 10 000 euros.

Tableau 13 Exemple de base de données
Avec une largeur de catégories de patrimoine net de 10 000 EUR

Borne inférieure	Borne supérieure	Patrimoine net	Fréquence
0	9 999	-100	673 817
10 000	19 999	-99	175 576
20 000	29 999	-98	87 076
30 000	39 999	-97	62 025
...			
1 000 000	1 009 999	0	131
1 010 000	1 019 999	1	1340

Source : HFCS 2017

Afin d'estimer la distribution contrefactuelle, nous suivons la méthode et les paramètres choisis par Chetty et al. (2011)²⁷, cependant le développement des concepts mathématiques de cette méthodologie dépasse le cadre de ce rapport. Une fois la distribution contrefactuelle estimée, nous obtenons l'estimateur du bunching, noté \hat{b} , qui représente la différence du nombre de ménages autour du seuil dans la distribution du patrimoine net observée (i.e., celle obtenue dans les données HFCS) par rapport au nombre de ménages dans celle contrefactuelle. Par exemple, l'analyse du bunching pour un IPN avec les modalités 1 montre qu'au seuil de 1 000 000, $\hat{b} = 4,951$. Cela signifie qu'au seuil de 1 000 000 euros,

²⁷ Pour connaître davantage les intuitions théoriques de la méthode, consulter Kleven et al. (2016). Pour connaître le développement des calculs, consulter Chetty et al. (2011).

en raison de l'IPN, les contribuables diminuent leur patrimoine net taxable de $4,951 * (\text{longueur catégorie}) = 4,951 * 10\,000$, soit 49 510 euros. Ce nombre semble important, cependant il n'est pas interprétable individuellement. En effet, cet estimateur est utile principalement pour connaître l'élasticité du patrimoine net à un seuil d'imposition. Pour ce faire, nous utilisons la formule établie par Brülhart et al. (2019) sur base de Chetty et al. (2011), ci-dessous appliquée au seuil de 1 000 000 pour un taux d'imposition de 1% :

$$\epsilon_{W^*,\tau} = \frac{(\hat{b} \times \beta)}{(W^* \times \Delta\tau)} = \frac{4,951 \times 10,000}{1\,000\,000 \times (1\% - 0\%)} = \frac{49\,510}{1\,000\,000 \times (0,01)} = 4,95 \quad (4)$$

Où \hat{b} représente l'estimateur bunching, β la largeur de la catégorie utilisée, W^* le seuil d'imposition et $\Delta\tau$ la différence du taux d'imposition avant et après le seuil d'imposition²⁸.

B. Test de sensibilité

Le tableau suivant indique les résultats des tests de sensibilités pour l'analyse de bunching avec un IPN de modalités 1. Ces tests de sensibilité visent à évaluer la robustesse des résultats obtenus en analyse principale (voir tableau 6 et tableau 7). En changeant la taille des catégories de patrimoine net, le tableau 14 confirme l'effet significatif de l'IPN au seuil de 1 million EUR lorsqu'on utilise une plus grande taille de catégorie de patrimoine, que ce soit 20 000 EUR ou 30 000 EUR.

Il apparaît également deux différences par rapport aux résultats du tableau 7. Premièrement, le signe de l'estimateur bunching est désormais négatif – que ce soit pour une taille de catégorie de 20 000 ou 30 000 EUR. Cela signifie qu'aux alentours du seuil d'1 million EUR, on ne trouve pas un excès de contribuables en raison de la taxe, mais un déficit du nombre de contribuables. En d'autres termes, la taxe impliquerait que moins de personnes ont un patrimoine net situé juste en dessous du seuil d'1 million EUR. L'estimateur bunching correspondant de 19,8 impliquerait une élasticité du patrimoine net élevée de 39,68. Par conséquent, intégrer cette élasticité à l'estimation des recettes de l'IPN engendrerait des recettes supérieures à celles obtenues en l'absence de réponse comportementale. Nous ne pouvons cependant pas certifier la nature de ce phénomène : ont-ils diminué leur patrimoine net de façon si significative qu'ils ont un patrimoine net fortement en-deçà du seuil ou leur patrimoine net a-t-il augmenté en raison de la taxe ? Cette deuxième hypothèse sous-tendrait que les contribuables, face à la taxe, préfèrent accumuler du patrimoine net afin d'être en mesure de payer la taxe ou de compenser la perte de patrimoine net engendrée par le paiement de la taxe – ce qui équivaldrait à un effet revenu suite à un impôt sur le revenu des ménages. Deuxièmement, l'estimateur de bunching est désormais également statistiquement significatif à 1% au seuil de 2 millions EUR.

Les tests de sensibilité de l'analyse de bunching pour un IPN avec les modalités 2 (tableau 8) montrent des résultats similaires à ceux pour les modalités 1. En effet, l'utilisation d'une plus grande taille de catégorie de patrimoine confirme également l'effet significatif de l'IPN sur le patrimoine net des contribuables au seuil d'entrée (i.e., 1,25 millions EUR). Le signe de l'effet change cependant et devient négatif, ce qui pourrait correspondre à une accumulation du patrimoine net des contribuables dû à l'IPN.

²⁸ Si on considère un IPN avec les modalités 1, chaque variation du taux d'imposition avant et après un certain seuil sera de 1% (puisque le taux d'imposition passe de 0 à 1% à 1 million, de 1 à 2% à 2 millions euros etc.).

L'estimateur de bunching est désormais également statistiquement significatif à 1% au seuil de 2,5 millions EUR.

Pour conclure, ces tests supplémentaires confirment l'effet significatif sur les contribuables situés au seuil d'entrée de l'IPN. Cela souligne également un certain degré d'incertitude concernant le sens de l'impact. Le choix de la taille de la catégorie est important. Cependant une taille de catégorie trop élevée peut capturer d'autres effets que celui directement lié à l'IPN. De plus, une largeur de catégorie de 10 000 EUR est davantage privilégiée dans la littérature (e.g., Garbinti et al., 2023) que des catégories plus larges, justifiant notre confiance dans le choix d'une catégorie de 10 000 EUR en analyse principale (tableaux 7 et 8).

Tableau 14 Analyse de bunching pour des catégories de 20 000 et 30 000, IPN modalités 1

Taille catégorie de patrimoine	1		2		3		4		5		Moyenne estimateur bunching	Variance within	Variance between	Variance totale	Écart-type total	T-test	P-valeur	Elasticité
	<i>b</i>	SD	<i>b</i>	SD	<i>b</i>	SD	<i>b</i>	SD	<i>b</i>	SD								
20 000 EUR																		
Seuil de 1 million	-22,81	29,92	-22,03	35,85	-22,55	28,50	-21,910	18,41	-9,843	838,3	-19,8	190,19	31,30	227,75	15,09	-61,8	0 ***	-39,658
Seuil de 2 millions	-3,973	41,84	-8,466	5,49	-7,733	5,102	-5,969	44,07	-3,420	499,7	-5,9	119,24	4,95	125,18	11,19	-4,985	0,0***	-5,912
Seuil de 3 millions	-568,9	133,3	-33,130	195,3	-22,280	178,9	-31,6	644,2	162,7	128,9	-98,6	256,12	76014,96	91474,07	302,45	-1,6	0,1320	-65,761
30 000 EUR																		
Seuil de 1 million	-21,930	36,17	-21,930	11,9	-21,82	24,31	-21,760	20,35	-21,680	12,16	-21,8	20,98	0,01	20,99	0,0	0 ***	0,0	-65,472
Seuil de 2 millions	4,174	86,55	2,829	3475	2,86	273,1	-1,837	73,71	-3,123	30,29	0,9	787,73	10,48	800,31	0,8	0,3970	0,8	1,471
Seuil de 3 millions	23,830	213,6	-22,78	47,28	-19,100	92,4	-21,93	107,1	107,6	608	13,5	213,68	3148,95	3992,42	1,5	0,1320	1,5	13,524

Note : La colonne 1 à 5 reprend les estimateurs (b) et les écarts-types (SD) pour les 5 imputations de la base de données HFCS 2017.

Tableau 15 Analyse de bunching pour des catégories de 20 000, IPN modalités 2

Taille catégorie de patrimoine	1		2		3		4		5		Moyenne estimateur bunching	Variance within	Variance between	Variance totale	Écart-type total	T-test	P-valeur	Elasticité
	<i>b</i>	SD	<i>b</i>	SD	<i>b</i>	SD	<i>b</i>	SD	<i>b</i>	SD								
Seuil de 1,25 million	-10,40	45,18	-5,32	191,20	-3,32	257,20	-3,692	79,87	-7,488	15,07	-6,044	117,704	8,637	128,069	11,317	-18,5	0 ***	-12,0876
Seuil de 2,5 millions	4,761	185,6	-56,47	49,67	-20,67	93,34	-30,06	53,66	17,840	633	-16,920	203,054	857,312	1231,828	35,097	-3,305	0,0018 ***	-33,8396
Seuil de 5 millions	-13,63	14,02	-13,690	774	-13,390	28,64	-13,47	341,3	5,229	85,13	-9,790	248,618	70,507	333,227	18,254	-1,5	0,1731	-13,0536

Note : La colonne 1 à 5 reprend les estimateurs (b) et les écarts-types (SD) pour les 5 imputations de la base de données HFCS 2017.

C. Calculs des variances des estimateurs bunching²⁹

a. Variance *between*

L'équation (5) reprend la formule de la variance *between* qui mesure la variabilité de l'estimateur bunching entre chaque imputations i . Elle indique la variabilité supplémentaire résultantes des données manquantes (où M = nombre total d'imputations, soit 5).

$$V_B = \sum_{i=1}^5 \frac{(\beta_i - \bar{\beta})^2}{M-1} \quad (5)$$

b. Variance *within*³⁰

L'équation (6) reprend la formule de la variance *within* qui représente la variabilité qu'on aurait eu sans imputations de données, il s'agit d'une simple moyenne arithmétique (où M = nombre total d'imputations, soit 5).

$$V_W = \frac{\sum_{i=1}^5 SE_i}{M} \quad (6)$$

c. Variance totale

La variance totale (7) additionne les deux autres variances, et divise la variance *between* par le nombre total d'imputations, soit 5.

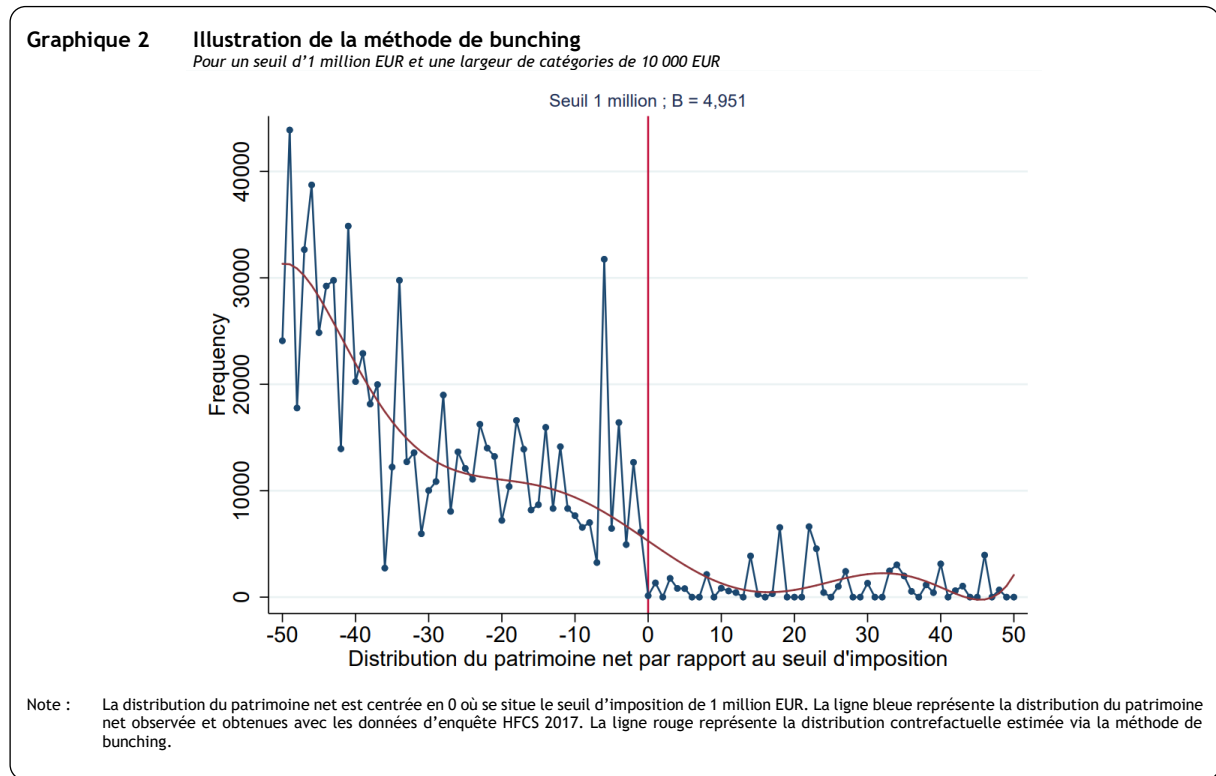
$$V_T = V_B + V_W + \frac{V_B}{m} \quad (7)$$

²⁹ Les formules proviennent de Multiple Imputations in STATA. UCLA: Statistical Consulting Group consulté le 2 septembre 2023, sur https://stats.oarc.ucla.edu/stata/seminars/mi_in_stata_pt1_new/.

³⁰ La formule vient de Erler, N. (2018), « Missing Values in Clinical Research », Department of Biostatistics, Erasmus MC.

D. Illustration des résultats de la méthode bunching

Le graphique ci-dessous donne une représentation des résultats de l'analyse de bunching pour IPN avec les modalités 1, au seuil d'1 million EUR. L'estimateur du bunching se trouve avant le seuil d'imposition où un pic semble apparaître. La masse excédentaire de ménages situés avant le seuil d'imposition – représenté par la différence entre deux courbes – n'est cependant pas très marquée.



Annexe 3 : Inclusion des coûts administratifs dans les recettes

Comme nous l'avons souligné dans la section 1.3., l'implémentation d'un IPN peut entraîner des coûts administratifs élevés. Par conséquent, le présent exercice vise à inclure cette charge dans l'estimation des recettes d'un IPN. Pour ce faire, nous utilisons les conclusions de Burgherr (2021) qui estiment le coût administratif pour les contribuables d'une part, et pour l'autorité fiscale d'autre part. L'auteur se base sur des estimations du coût administratif d'autres taxes sur le patrimoine en Angleterre³¹ ainsi que sur les coûts administratifs estimés dans des pays qui ont eu ou ont un IPN, tel que la France et la Suisse.

Le tableau 16 indique les bornes inférieures et supérieures de l'estimation du coût administratif pour les contribuables et l'autorité fiscale. Il ressort que le coût pour les contribuables est plus conséquent que pour l'autorité fiscale. De plus, le coût total administratif d'un IPN serait entre 0,06% et 0,4% du patrimoine net taxable. Lorsque l'on déduit ce coût estimé aux montants de patrimoine net assujettis par tranche d'imposition d'un IPN avec les modalités 1, on obtient que les recettes d'un IPN diminueraient entre 11,7% et 12% (voir tableau 17). Nous pouvons aisément en conclure que le coût administratif du patrimoine net pour un IPN belge serait de 12% des recettes.

Il convient de souligner que ces coûts sont proportionnels à la base taxable totale donc cela ne prend pas en compte que les coûts augmentent avec la taille du patrimoine net taxable. En effet, le patrimoine net taxable en haut de la distribution est composé de multiples formes d'actifs plus sophistiqués, ce qui engendre des coûts d'estimation davantage élevés pour ces plus riches contribuables. Par conséquent, les coûts pour les contribuables pourraient être sous-estimés. Ces coûts peuvent également fluctuer en fonction des modalités de l'IPN. Par exemple, un IPN au seuil d'imposition élevé visera moins de contribuables et pourrait ainsi réduire le coût administratif du côté des contribuables.

Il est également important de noter que ces estimations sont un coût moyen or les coûts administratifs ont tendance à diminuer avec les années dû à l'habitude de l'évaluation et des économies d'échelle. De plus, cette diminution des recettes n'est pas liée à réduction résultante de la prise en compte des comportements des contribuables. Par conséquent, la prise en compte des potentielles réactions des contribuables en plus des coûts administratifs diminueraient les recettes au total entre 23,45% et 23,92% pour un IPN avec les modalités 1, et entre 29,3% et 35,74% pour un IPN avec les modalités 2 (voir tableau 18).

Tableau 16 Coût administratif d'un IPN en % du patrimoine net taxable

	Coût pour les contribuables	Coût pour l'autorité fiscale
Borne inférieure	- 0,05%	- 0,01%
Borne supérieure	- 0,3%	- 0,1%

Source : Burgherr (2021)

³¹ Les deux taxes sont i) la taxe sur les successions, ii) la taxe annuelle sur les logements enveloppés (ATED) payée par les entreprises lors de l'acquisition et la détention de propriétés au-delà de 500 000 GBP.

Tableau 17 Estimation des recettes avec inclusion des coûts administratifs sans réaction comportementale
Pour un IPN modalités 1

Tranche d'imposition	Recettes avec coûts en % du patrimoine taxable	
	Borne inférieure	Borne supérieure
PN ≥ 1 & < 2 millions	396.561.920	395.212.800
PN ≥ 2 & < 3 millions	483.789.552	482.143.680
PN ≥ 3	3.865.679.200	3.852.528.000
Total	4.746.030.672	4.729.884.480
Différences recettes	- 11,7%	- 12,0%

Source : Calculs des auteurs sur base des données HFCS 2017

Tableau 18 Comparaison des recettes avec réactions comportementales et inclusion ou non des coûts administratifs
Pour un IPN modalités 1 et modalités 2

	Recettes avec réactions		Recettes avec réactions faibles et coûts administratifs		Recettes avec réactions fortes et coûts administratifs	
	Faible réaction	Forte réaction	Borne inférieure	Borne supérieure	Borne inférieure	Borne supérieure
IPN modalités 1						
Différences de recettes	-11,75%	-11,92%	-23,45%	-23,75%	-23,62%	-23,92%
IPN modalités 2						
Différences de recettes	-17,60%	-23,74%	-29,30%	-29,60%	-35,44%	-35,74%

Source : Calculs des auteurs sur base des données HFCS 2017

Chiffrage des programmes électoraux 2024

La loi du 22 mai 2014 confie au Bureau fédéral du Plan la tâche du chiffrage des programmes électoraux présentés par les partis politiques en vue de l'élection pour la Chambre des représentants. Dans le cadre des travaux préparatoires au chiffrage pour les élections de juin 2024 (DC2024), le Bureau fédéral du Plan publie une série de documents techniques à l'attention des partis politiques, des médias et du public.

La coordination du projet est assurée par Baudouin Regout (br@plan.be), Bart Hertveldt (bh@plan.be) et Igor Lebrun (il@plan.be).

Rue Belliard 14-18, 1040 Bruxelles

+32-2-5077311

www.plan.be

contact@plan.be

Contributions

Cette publication a été rédigée par Thérèse Bastin (thba@plan.be) et Guy Van Camp (gvc@plan.be).

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Éditeur responsable : Baudouin Regout

Dépôt légal : D/2024/7433/13